

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom du produit : DIRTY HANDS
Révision : 09-02-2022
Date d'impression : 09-02-2022



Version : 1.0.0

Rubrique 1 : identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

DIRTY HANDS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 8a - Utilisation à grande échelle d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur un article, intérieur)

Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas recommandé pour des applications autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/distributeur)

telefoonnummer voor noodgevallen / Emergency number /
Notfall-telefonnummer / Numéro d'appel d'urgence

+32 70 245 245

un produit de



Gieterijstraat 106 A03
3600 Genk - Belgique
info@storiaverde.eu
www.storiaverde.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Destiné uniquement à informer les médecins en cas d'intoxication accidentelle :

BE) Centre Antipoisons belge 070-245245, (NL) Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum : +31 88-7558000

Rubrique 2 : identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit répond aux critères du règlement (CE) n° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques et n'est pas classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun(e)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger supplémentaires (UE)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Remarque

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux législations nationales applicables.

2.3 Autres dangers

En raison des propriétés dégraissantes du produit, une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et une dermatite.

2.4 Informations complémentaires

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

Rubrique 3 : composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges

Les informations sur la composition figurent dans la déclaration INCI sur l'emballage.



Composants dangereux

Aucun(e)

Rubrique 4 : premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Après inhalation

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés ou imbibés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement, prudemment et abondamment à l'aide d'une douche oculaire ou à l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin ! NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités, faire boire immédiatement : de l'eau

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître : aucun symptôme connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e)

Rubrique 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : porter un appareil respiratoire autonome à air comprimé. Vêtements de protection.

5.4 Informations complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Elle ne doit pas être rejetée dans les égouts ni dans les eaux usées.

Rubrique 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les eaux, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les eaux de surface. Veiller à ce que les fuites puissent être recueillies (p. ex. bac de rétention ou zone de rétention).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Recueillir dans des récipients appropriés et fermés et éliminer. Traiter le matériel recueilli conformément à la rubrique « élimination des déchets ».



Pour le nettoyage

Matériau absorbant approprié : sable, absorbant organique

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux rubriques 7 et 8.

Rubrique 7 : manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucun(e)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Matériaux appropriés pour récipients/installations : acier inoxydable, polyéthylène.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e)

Rubrique 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun(e)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Utiliser des installations, équipements, systèmes d'aspiration, appareils, etc. antidéflagrants.

Informations générales

Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Rubrique 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: gel

Couleur: crème

Couleur PCN: brun

Odeur: caractéristique

Paramètres de sécurité

État physique: liquide

Point de fusion/point de congélation: aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: (1013 hPa) >100 °C

Température de décomposition: >200 °C

Point d'éclair: non applicable

Température d'auto-inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Pression de vapeur: (50 °C) non applicable

Densité: (20 °C) env. 1 g/cm³

Solubilité dans l'eau: (20 °C) 100 % en poids

Solubilité dans l'eau: (20 °C) non applicable

pH: env. 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom du produit : DIRTY HANDS
Révision : 09-02-2022
Date d'impression : 09-02-2022



Version : 1.0.0

Seuil olfactif: non applicable

Taux d'évaporation: non applicable

9.2 Autres informations

Aucun(e)

Rubrique 10 : stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non applicable.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

Rubrique 11 : informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation

Aucune information disponible.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

Irritation des voies respiratoires

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité sur les cellules germinales et toxicité pour la reproduction)

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.



STOT – exposition unique

Aucune information disponible.

STOT – exposition répétée

Aucune information disponible.

Rubrique 12 : informations écologiques

12.1 Toxicité

Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration contrôlée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication d'un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément au règlement REACH, annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e)

Rubrique 13 : considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remettre à une entreprise agréée de traitement des déchets. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages souillés doivent être traités comme le contenu d'origine.

Rubrique 14 : informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation relative au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation relative au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation relative au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation relative au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation relative au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.



Rubrique 15 : informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour les substances de ce mélange.

Rubrique 16 : autres informations

16.1 Indication des modifications

Aucun(e)

16.2 Abréviations

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

DNEL = Derived No-Effect Level

DT50 = Time for 50% loss; half-life

EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)

EC50 = Median effective concentration

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substance

ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)

ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)

EWC = European Waste Catalogue

IATA = International Air Transport Association

IC50 = Concentration that produces 50% inhibition

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code

IMO = International Maritime Organization

LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms

LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms

LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit

LOAEL = Lowest observed adverse effect level

MRL = Maximum Residue Limit

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No observed effect concentration

NOEL = No Observable Effect Level

OEL = Occupational Exposure Limits

PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic

PNEC = Predicted Non Effect Concentration

STEL = Short-Term Exposure Limit

TWA = Time-Weighted Average

vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucun(e)

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification de la substance ou du mélange : classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] par méthode de calcul au moyen d'un logiciel.

16.5 Libellé complet des mentions H et EUH (numéro et texte intégral)

Aucun(e)

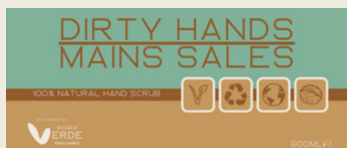
16.6 Indications sur la formation

Aucun(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom du produit : DIRTY HANDS
Révision : 09-02-2022
Date d'impression : 09-02-2022



Version : 1.0.0

16.7 Informations complémentaires

N° d'article : 401

Nous déclarons, en toute bonne foi, que les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à fournir des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche lors du stockage, de la transformation, du transport et de l'élimination. Elles ne sont pas transposables à d'autres produits. Lorsque le produit est mélangé ou transformé avec d'autres matières, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transposées telles quelles au nouveau matériau ainsi obtenu.